

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 20 (1932)

Heft: 383

Artikel: XXIe Assemblée de l'Association suisse pour le suffrage féminin

Autor: S.B.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-260757>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

bords du Rhin, quand nous signalions la reconnaissance des droits politiques aux femmes allemandes, que la révolution avait été nécessaire pour en arriver là, et que le remède était pire que le mal.

Pour les Françaises comme pour nous, nous souhaitons donc de toutes nos forces que, lorsque paraîtra notre prochain numéro, la cause suffragiste en France soit enfin chose accomplie et partie gagnée!

J. GUEYBAUD.

P. S. — Pour l'orientation de celles de nos lectrices qui suivent les débats au Sénat dans les dépêches de la grande presse, ajoutons à ce qui précède que, en outre du projet de M. Louis Martin, quatre autres propositions sont soumises à la Haute Assemblée: celle de MM. Jenouvier et F. Saint-Maur, restreignant l'exercice des droits politiques à celle des femmes qui sont chefs de famille ou pourvues de titres universitaires; celle de M. Peltier, en faveur du vote municipal; celle de M. Soulié, en faveur de l'éligibilité sans l'électoral; et celle de M. Violette, encore plus restreinte, en faveur de l'admission des femmes aux fonctions d'« assesseurs » dans les Conseils municipaux.

Vers la suppression de l'incapacité civile de la femme mariée en France

Pendant que se poursuit au Sénat français la discussion sur le vote des femmes dont il est question plus haut, une proposition d'ordre féministe dans un autre domaine a été déposée par le garde des sceaux, M. René Renault. Il s'agit d'une transformation complète de la situation de la femme mariée qui cesserait d'être sous la tutelle de son époux et pourrait disposer de la même liberté que lui dans la conduite de sa vie; toutefois « pour éviter l'anarchie dans le ménage », le mari conserverait dans certains cas la prépondérance. Il ne serait plus question de l'obéissance imposée à la femme par la loi, et la formule « le mari doit protection à la femme et la femme doit obéissance à son mari » serait remplacée par celle-ci « les époux sont tenus de vivre en commun. Le mari a le choix de la résidence du ménage ». Les devoirs communs entre époux demeurent en ce qui concerne la fidélité, les secours, l'assistance, l'entretien, l'éducation des enfants et le domicile.

Il est assez curieux de noter que cette proposition modifiant, ou plutôt créant des droits à la femme dans le mariage, le code français étant à cet égard mille fois en arrière sur le notre, arrive précisément à cette heure, comme cela vient de se produire en Roumanie où les droits civils ont été reconnus aux femmes avant les droits politiques. Y aurait-il là une tactique pour retarder la reconnaissance de ceux-ci en donnant aux femmes de ces pays ces droits qu'elles comptaient obtenir grâce à leur bulletin de vote?... on pourrait se le demander, bien que les suffragistes françaises ne paraissent pas partager cette crainte, plusieurs d'entre elles ayant collaboré indirectement à la préparation de ce projet.

VARIÉTÉ

Une thèse de médecine féministe au XVII^e siècle.

Le 18 novembre 1666, le sieur Raymond Vaslet soutint une thèse médicale à Paris sur le texte: Savoir si l'esprit suit le sexe. Au temps de cette soutenance, le féminisme n'était certes pas une question d'actualité; l'influence des femmes sur l'esprit et les mœurs était grande, cependant mais rarement appréciée comme, somme toute, elle le méritait: l'Hôtel de Rambouillet venait de fermer ses portes, les Précieuses ridicules avaient fait gloser la cour et la ville, et six ans plus tard, en 1672, les Femmes savantes furent rudement moquées.

Les théses d'alors, toujours écrites en latin, n'étaient que rarement traduites en français; le fait que Raymond Vaslet publia la sienne en français prouve qu'il jugeait son sujet digne de dépasser les frontières de l'art médical et d'atteindre le grand public, celui des salons et des ruelles. Sa conclusion est: l'esprit ne suit pas le sexe. Les quelques citations suivantes de cette thèse intéressante et ingénue nous feront comprendre comment Vaslet en arriva à ce jugement.

J. V.

Il est assez difficile d'élever la gloire de l'homme sur les ruines de la femme; car l'esprit n'est point donné à l'un par préférence à l'autre, chacun d'eux y a part et c'est un bien commun... C'est à tort qu'on veut établir quelque différence entre elle et lui, puisque l'on ne peut y parvenir sans blâmer la Nature et dire qu'elle s'est égarée...

Que si la femme n'est en rien différente de l'homme, pourquoi ne pourra-t-elle pas régner et faire profession des armes, s'adonner aux arts et sciences, se mesler de judicature et soutenir quelques actions politiques?... Quelle envie possède les gens, qui fait injure à Dieu, dont la femme n'est pas moins la créature que l'homme et les fait échapper jusqu'à préférer l'homme à la femme, qui sont dans la dernière égalité et se font réciproquement besoin? L'homme de soy, la femme toute seule sont-ils suffisants pour la propagation de l'espèce? Dieu ne les a-t-il pas choisis pour la génération et l'éducation des enfants, pour l'administration et le commandement, pour les arts et les sciences?... N'y a-t-il plus de Lucrèces, d'Artémisées, d'Aspasies, de Cornélie? N'y a-t-il plus de Cléopâtres, de Déborahs, de Constances?...

Il s'en trouve, au contraire, et mesme en très grand nombre, qui n'ignorent de rien et qui sont instruites des choses dont les hommes sont informez, qui se parent en un mot ce qu'on leur cache le plus, quoy qu'intutilement. Il s'en trouve qui savent les langues, qui font des Vers et de la Prose, qui sont versées à la Mathématique, à l'Astrologie, à la Prophétie, à la Théologie, et pour tout dire, il s'en trouve qui ont la terre pour matelas au milieu des armes, qui nagent en un besoin et qui entendent bien la chasse. *Donc l'esprit ne suit pas le sexe...*

1 D'un article de M. Maurice Gilles dans la Revue pratique de biologie appliquée à la clinique et à la thérapeutique.

Votre livre de messe à tranche rouge usée est toujours sur la porte, avec l'écuille à fleurs. Voici le crucifix, image de douleur, le lit très haut, les fenêtres fermées...

Grand'mères aux yeux fanés et doux, A quoi, dites, à quoi pensiez-vous?

Vous avez rempli votre vie de choses simples et si grandes aussi. Vous a-t-on jamais dit « merci »? Vous pourrez mourir sans souci; la cloche vous fera ses belles sonneries. La vallée est si calme, si claire, si fleurie!

Pauvres grand'mères aux mèches grises, On ne vous verra plus, tranquillement assises.

Dites, grand'mères, où irez-vous, Grand'mères aux yeux fanés et doux?

H. PFEIFFER.

La mort d'une directrice de théâtre

Louise Dumont, la directrice bien connue du théâtre de Dusseldorf, est morte dernièrement, emportée brusquement par une fluxion de poitrine. Jeune déjà, Louise Dumont monta un goût très vif pour le théâtre, mais elle dut soutenir de nombreuses luttes contre sa famille avant de pouvoir suivre la vocation qui l'attirait. En 1883

Après la première année d'expérience abolitionniste à Grenoble

L'expérience abolitionniste de Grenoble est à l'ordre du jour en France. Des revues, des journaux d'études sociales et de nombreux périodiques médicaux s'en sont occupés. C'est qu'en effet 155 villes attendent de connaître les résultats effectifs des efforts abolitionnistes. On peut affirmer d'ores et déjà que la première année d'expérience après la fermeture des « maisons » est des plus encourageantes. D'après un rapport du Dr Butterlin, chef du service syphiligraphique, les maladies vénériennes sont en régression nette. Cependant il y a encore de sérieuses mesures à prendre pour lutter contre les bouges clandestins, le racolage et les publications licencieuses. Le maire de Grenoble a promis son appui à l'Association dauphinoise d'Hygiène morale, afin d'arriver à un assainissement certain des mœurs de la cité.

XXI^e Assemblée de l'Association suisse pour le Suffrage Féminin.

Une vive reconnaissance est due à la Section d'Interlaken pour son excellente organisation de la XXI^e Assemblée des délégués de l'Association suisse pour le Suffrage Féminin, qui réunit, les 25 et 26 juin, sous la présidence de Mme Leuch, 94 délégués, représentant 26 sections sur 35, et de nombreux membres.

La séance administrative et la séance publique se tinrent au Kursaal, où Mme Goudr excusa l'absence de la Présidente internationale, Mrs. Corbett Ashby, qui dut rester à Genève en raison de l'absence des autres membres de la délégation britannique à la Conférence du Désarmement.

La gestion du Comité, les comptes, présentés par Mme Grütt, furent votés sans discussion; la cotisation restée fixée à soixante centimes par membre. L'activité de l'Association est, à peu près, celle des sections, et les lecteurs du *Mouvement* la connaissent. C'est la propagande par la presse, par les conférences, par le film, par les cours de vacances, que Mme L. Dutoit est obligée, pour des raisons de santé, de renoncer à diriger; par les voyages, tel cette expédition suisse au Congrès des femmes méditerranéennes, à Constantinople, pendant les vacances de Pâques, organisée avec maîtrise par Mme Debré-Vogel; c'est la remise aux Chambres fédérales d'une réponse à la lettre de la Ligue antisuffragiste suisse; c'est la campagne pour l'assainissement du cinématographe, en réclamant des commissions intercalaires de censure, avec la participation des femmes; ce sont des démarches pour interdire aux enfants l'accès des cinémas; c'est la collaboration, dans la mesure du possible, à la lutte contre les stupéfiants, l'étude des allocations familiales; c'est, de concert avec l'Office suisse des professions féminines, l'étude de la protection légale de la femme (rapport présenté par Mme Vischer à St-Gall); pour les commissions scolaires, du projet Albaret, échec cuisant que Mme Goudr annonça avec tristesse et révolte durant le dîner officiel. Enfin Mme Vischer, dans un exposé qui fut un précieux encourage-

ment de tutelles, les Conseils de paroisse, ce qui ne va pas tout seul. Le Comité Central a confié à Mme H. Zwahlen (Berne) le soin de réunir toute la documentation concernant la femme dans les Commissions d'écoles, d'assistance publique, de tutelles, et les Conseils de paroisse.

La nationalité de la femme mariée devient un sujet actuel, puisqu'on prépare une nouvelle loi sur l'acquisition ou la perte du droit de citoyen suisse; quatre Associations féminines ont démissionné au Département de Justice que la femme suisse puisse garder sa nationalité lorsqu'elle épouse un étranger. Par raison d'économie, paraît-il, on n'a pas désigné une femme comme déléguée à la Conférence du Désarmement. Mme S. Ferrière (Genève) et Boeschenstein (Berne) ont été proposées pour faire partie de la Commission de la S.D.N. pour l'assistance aux étrangers indigents. L'Association entretient les meilleures relations avec l'Alliance internationale, qui a renoncé à son Congrès d'Athènes en raison des difficultés actuelles; elle a participé à la remise solennelle à Genève des pétitions réclamant le désarmement. Elle poursuit vaillamment sa tâche, quoique les perspectives ne soient pas encourageantes, que les échecs s'accumulent, que le Conseil Fédéral nous menace d'un plébiscite auprès des femmes suisses, idée saugrenue née pourtant dans le cerveau d'un ami; car ce plébiscite est fait: c'est la pétition avec ses 247.000 signatures.

Sur la proposition de Mme Vischer, l'Assemblée de 1933 se tiendra à Bâle. Le Comité a été réélu: Mme Vuillomenet (Chaux-de-Fonds), une des fondatrices de l'Association membre du Comité pendant vingt ans, collaboratrice enjouée, active, dévouée, ayant donné sa démission, a été remplacée par Mme I. Weber (St-Gall). A Mme Vuillomenet, avec l'expression de regrets amicaux et de vifs remerciements, ont été remis un bouquet de roses et un nappage de l'Oberland. Un autre bouquet de roses a salué la réélection de Mme Leuch comme présidente.

La séance administrative a été interrompue par un thé aimable offert par la commission d'Interlaken, et terminée par un travail inspiré par le plus noble idéal, de Mme E. Du Bois-Mayor, (Neuchâtel), vice présidente de la Fédération Internationale des Amies de la Jeune fille sur la solidarité féminine. Mme Dubois a relevé qu'à notre époque matérialiste, où partout se dressent les murailles de Chine économiques, il convient que les femmes fassent preuve de solidarité, d'entraide, non seulement dans le domaine de la bienfaisance, de l'utilité publique, dans les questions économiques, mais aussi plus haut, plus loin; il faut qu'elles donnent l'exemple de la solidarité humaine.

La séance publique du dimanche matin, à laquelle assista une visiteuse de Sarrebourg, Mme Gerber, a été consacrée à trois rapports sur les campagnes menées pendant l'année: à St-Gall, pour les commissions scolaires, rapport présenté par Mme Weber; à la campagne genevoise pour les prud'hommes, qui fut un succès, et à l'enterrement sans phrases, le 25 juin dans l'après-midi, par le Grand Conseil, du projet Albaret, échec cuisant que Mme Goudr annonça avec tristesse et révolte durant le dîner officiel. Enfin Mme Vischer, dans un exposé qui fut un précieux encourage-



Quand les grand'mères étaient jeunes...

Cliché Mouvement Féminin

Que lisons-nous?

CINQUIÈME LISTE

N. D. L. R. Au moment des vacances, ces indications de lectures seront sans doute plus spécialement appréciées par celles d'nos lectrices qui vont jour de loisirs, et auxquelles nous rappelons, au moment où elles composeront leur bibliothèque d'été, nos listes précédentes, parues dans les Nos 367, 370, 376 et 380 du Mouvement.

Raymond ESCOLIER: *Victor Hugo raconté par eux qui l'ont vu*. Stock, Paris, ed. Prix: 15 ff.

Marthe OULIÉ: *Quand j'étais matelot*. 15 ff.

Id. *Bidon V.* (Récits de voyages au Sahara) Antoine de SAINT-EXUPÉRY: *Vol de nuit*. Services nocturnes d'avions postaux. Gallimard, édit. 12 ff.

Id.: *Courrier Sud*. (Edit. de la Nouvelle Revue française)

Albéric CAHUET: *Sainte-Hélène, petite île*. (La captivité de Napoléon.) Pasquelle, éd. 12 ff.

Miriam HARRY: *Trois ombres*: J. K. Huysmans, *Jules Lemaître*, Anatole France. Flammarion, éd., 12 ff.

BERNHARD, WOLFGANG, GOETZ, WIEHLER: *Les papiers de Stremann*. Trad. franc. 36 ff.

Katherine MANFIELD: *Journal*. Trad. française. Collection du « Cabinet cosmopolite », Stock, Paris, éd. 24 ff.

Clémence DANE: *Régiments de femmes*. Collection « Feux croisés ». 18 ff.

Alex. BERRY: *Mon cousin le pirate*. (Grand prix de l'Académie féminine des lettres). 12 ff.

Colette YVER: *Le vote des femmes* (le vote des femmes... c'est leur choix en amour). Calmann-Lévy, éd., 12 ff.

Marg. AUDOUX: *La fiancée* (recueil de nouvelles). Flammarion, éd. 12 ff.

Franç. NOHAB: *Saint Louis*. (Collection des « Grands coeurs ».) Flammarion, éd., 12 ff.

Camille MAUCLAIR: *La majesté de Rome*. (Grasset, Paris, éd.) 15 ff.

C. K. CHESTERTON: *La vie de Robert Browning*. (Trad. française.)

Id.: *DICKENS*. (Trad. française.)

Jean LEPINE: *La vie de Claude Debussy*.

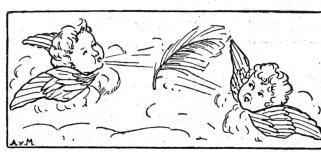
André BILLY: *Intimités littéraires* (portraits d'écrivains: Apollinaire, Mauriac, Dorgelès, Morand etc.). 12 ff.

LA FUREUSE.

ment pour les présidences de sections, décrivit la campagne de propagande fructueuse entreprise par les Baloises, au moyen de visites, d'entretiens, d'affiches, de cartes aussi, qui a amené 178 nouveaux membres. On prétend que les suffragistes se recrutent parmi les vieilles filles aigries; les 857 membralois groupés sous la présidence aimable de Mme Vischer se répartissent ainsi: 77 hommes, 430 femmes mariées, veuves ou divorcées, et 350 célibataires.

Enfin, dans le court exposé fait avec la chaleur communicative et l'enthousiasme élevé qui le caractérisent, M. Ernest Bovet, secrétaire général de l'Association suisse pour la Société des Nations, a parlé de la situation actuelle de la Conférence du Désarmement. Les lecteurs du *Mouvement Féministe* étant au courant des délibérations de Genève, nous ne résumerons pas l'exposé de M. Bovet, qui a été suivi d'une longue discussion sur une éventuelle résolution, la Section de St-Gall demandant une protestation contre le commerce privé des armes et celle de Baden, une protestation contre le crédit voté au Conseil national pour l'achat de masques contre les gaz. On décida finalement de charger le Comité de rédiger une lettre ouverte à l'opinion publique sur ce dernier point, réclamant l'abolition de la guerre, et non pas des mesures pour tenter de l'humaniser, et l'on vota à l'unanimité la résolution faisant suite à la conférence Bovet, et dont on trouvera le texte plus haut.

Le dîner officiel fut servi le samedi soir au Schweizerhof. On y entendit Mme Itten, présidente de la section d'Interlaken; Mme Strub, pendant treize ans présidente de cette section; Mme Leuch, qui remercia Interlaken et salua la présence de Mme Beeli (Davos), la jeune octogénaire, et de Mme Cécile Lauber, écrivain; M. Berta, conseiller municipal d'Interlaken; qui eut des paroles encourageantes pour les suffragistes et souligna la place honorable occupée par les femmes à Interlaken dans le commerce et dans l'hôtellerie. Mme Gourd, à qui l'on venait d'annoncer par téléphone la défaite genevoise, combien cruelle, exprima sa tristesse et ses sentiments de révolte devant l'enterrement sans phrases du projet de loi déposé en 1930. Cette défaite, cependant, est acceptée avec le sourire. « Nous continuons la lutte jusqu'au bout, par solidarité féminine ». En attendant, le télégramme suivant fut adressé à M. Ed. Chapuisat, président du Grand Conseil genevois:



DE-CI, DE-LA

Le "franc du Désarmement",

Toutes celles de nos lectrices qui ont travaillé avec tant d'ardeur à cette collecte seront intéressées d'apprendre que, selon les comptes récemment présentés par la trésorière du Comité International féminin, les deux pays qui ont fourni les plus fortes sommes à ce Comité sont d'abord les grands Etats-Unis, et ensuite la petite Suisse. C'est en effet 6.453 fr. 55 qui ont été versés dans notre pays à cet effet, et cela par les efforts, d'abord des Sections suffragistes, qui dépasant largement tous les autres donneurs, puis par ceux des Sociétés affiliées à l'Alliance nationale, des Femmes universitaires, de l'Union mondiale de la Femme, et par de nombreuses personnes à titre privé. La collecte de notre confrère, le *Schweizer Frauenblatt*, figure dans ces comptes pour mille francs.

Et comme, suivant le système adopté, le 20 % des sommes collectives devait rester en main des organisations collectrices, c'est donc plus de 1200 fr. en tout que celles-ci ont, entre elles trouvé chez nous pour travailler de leur côté en faveur du désarmement.

Inventions féminines.

Mme N.-M. (La Chaux-de-Fonds), vient de faire breveter deux inventions intéressantes. L'une est un appareil supportant le « fehn », soit un support s'agrippant au matelas, mobile, et dispensant ainsi au malade la chaleur nécessaire sans l'intervention d'une garde-malade. Cet appareil rendra certainement de grands services en clinique et chez les particuliers.

La seconde invention est plus volumineuse et est destinée aux apprentis nageurs de tout âge. L'appareil permet à 4 personnes d'être soutenues à bonne hauteur dans l'eau sur une plateforme de liège souple et de pratiquer ainsi, sans crainte, les mouvements rythmiques de la nage et d'avancer en cercle autour du pivot de la construction. Expérimenté devant un public de journalistes et d'invités sur la plage de Robinson près Colombier, l'appareil a remporté un succès complet. Il peut servir, en outre, à l'apprentissage du patin à roulettes où à soutenir les premiers pas des bébés d'une pouponnière. Reste maintenant à l'ingénieuse femme-inventeur à intéresser des industriels et des commerçants.

J. V.

L'enseignement ménager obligatoire

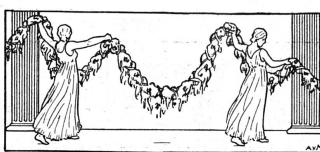
Encore une pétition féminine

Dans sa dernière session, le 16 juin, le Grand Conseil Neuchâtelois a pris connaissance d'une pétition couverte d'environ 2900 signatures féminines, lui demandant d'instituer l'enseignement ménager post-scolaire obligatoire. Cette pétition a été lancée par un comité cantonal, créé sur l'initiative de l'Union féministe pour le Suffrage de Neuchâtel, et réunissant des déléguées des principales sociétés féminines du canton (Utilité publique, Amies de la Jeune fille, Femmes abstinentes, Unions chrétiennes des Jeunes Filles, Suffrage féminin), auxquelles ont été adjointes plusieurs personnes compétentes. Il est présidé par Mme Tribblet, présidente de la Société d'Utilité publique.

Le Grand Conseil neuchâtelois a déjà récemment reçues semblables: M. G. Schelling, député, le rappelait il y a une année, en déposant une motion par laquelle il demandait que soit donné suite aux motions précédemment adoptées, et concernant, entre autres, l'enseignement ménager obligatoire et l'enseignement post-scolaire à tenance professionnelle.

Cette instance se justifie d'autant plus que la législation neuchâteloise libère les écoliers dès l'âge de 15 ans, que seules, un petit nombre de communes ont organisé l'enseignement ménager et que là où elles sont données, ces leçons ne portent pas tout le fruit désiré, à cause de la jeunesse des élèves. La duréte des temps, que l'on serait tenté d'invoquer contre une innovation assez coûteuse, peut, à plus forte raison, servir d'argument en sa faveur: n'est-il pas évident qu'une bonne économie domestique est la base d'une bonne économie publique? D'ailleurs la question ne sera pas résolue en un jour et tout invite à la considérer sérieusement dès maintenant, quitte à réserver des délais assez larges pour l'application des mesures qui seraient adoptées. Il semble que le Grand Conseil ne puisse se dérober indéfiniment à une opinion publique (qui n'est pas uniquement féminine), qui se manifeste avec une telle persévérance et avec une ampleur toujours croissante.

E. P.



A travers les Sociétés

A Berne.

La Fédération des Sociétés féminines bernaises a eu son assemblée annuelle de déléguées le 3 juillet dernier à Berne. Mme Rosa Neuenschwander, assez bien rétablie du grave accident d'automobile qui l'avait retenue alitée pendant de longs mois, a pu la présider à la grande joie de toutes les déléguées.

La Fédération réunit actuellement 66 Associations. En tête de son programme, aussi riche que varié, figure la création d'un « Home pour jeunes filles retardées », dont le fonds, grâce à un legs important, compte aujourd'hui 61.000 francs. Pour l'automne, on prévoit, outre l'exposition habituelle du « Travail à domicile », une petite exposition des plus intéressantes, sur laquelle nous reviendrons plus tard. Mme Grütter parle de la collaboration de la femme bernoise au travail des Eglises, et Mme Neuenschwander, d'orientation professionnelle. Le canton de Berne ne comptait que 6 bureaux d'orientation professionnelle pour les jeunes filles (Berne, Berthoud, Fraubrunnen, Lyss, Interlaken et Thoune). L'Assemblée vota une résolution demandant que partout où existe déjà, ou partout où sera créé, un office d'orientation professionnelle pour les jeunes garçons, il en soit également créé un pour les jeunes filles, et que celui-ci soit dirigé par une femme. Ensuite M. Ch. Böschenstein (Département fédéral de l'économie publique) donna quelques renseignements sur la loi fédérale et la formation professionnelle des femmes. La nouvelle loi, qui entrera sans doute en vigueur le 1^{er} janvier 1933, et qui fixe tout ce qui se rapporte à l'apprentissage, prévoit également l'enseignement professionnel pour les femmes et des subventions fédérales pour l'enseignement ménager.

Une visite au local de vente de l'Œuvre du travail à domicile de l'Oberland et une joyeuse réunion familière autour d'une tasse de thé, terminèrent la journée.

(D'après la *Berna*.)

VII^e Congrès de la Ligue Internationale de Femmes pour la Paix et la Liberté.

Ce Congrès qui s'est tenu le mois dernier à Grenoble, dans l'historique Hôtel de Ville d'où est parti en 1789 le mouvement qui aboutit à la convocation des Etats Généraux, a réuni environ 150 participants, qui représentent 22 pays, ainsi que plusieurs invités, entre autres deux déléguées gouvernementales à la Conférence du Désarmement: Dr. Wooley (Etats-Unis) et Mme Szaladowska (Pologne). Malheureusement, Miss Jane Addams, la célèbre titulaire du prix Nobel, qui devait venir des Etats-Unis tout express pour présider ce Congrès, fut retenue par le mauvais état de sa santé. Elle fut remplacée par Miss Emily Balch, des Etats-Unis également.

Les principales questions à l'ordre du jour du Congrès furent les suivantes: la crise économique dans le monde, les travaux de la Conférence de Genève, l'état actuel des armements, la situation de l'Europe orientale, les industries de guerre, l'inter-nationalisation de l'aviation, la guerre chimique et bactériologique, l'opium, les minorités, la sécurité sans armements, l'organisation d'une force internationale, l'aspect juridique de la paix, les divers systèmes de l'organisation de la paix, etc. Un grand nombre de résolutions furent votées à la suite de ces discussions, parmi lesquelles ont peut citer celles-ci:

« En ces jours d'inquiétude où le sort du monde semble être en jeu et où la violence augmente sous diverses formes à travers le monde, le VII^e Congrès réuni à Grenoble désire réaffirmer que la Ligue internationale de femmes pour la paix et liberté et tous ses groupes et sections nationales s'élèvent contre la violence et l'oppression sous toute forme, qu'elles soient employées entre nations, entre classes ou entre individus, et que ce soit sous l'influence de fascism, de communisme, ou de tout autre système de gouvernement. Le Congrès déclare que la Ligue ne dépend ni financièrement, ni politiquement d'aucun parti national ou international, ni aucun gouvernement. »

« La Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté a pour but d'unir les femmes de tous pays qui sont opposées, à toute forme de guerre d'exploitation et d'oppression et qui travaillent pour le désarmement universel et pour la solution des conflits par la reconnaissance de la solidarité humaine, par la conciliation et l'arbitrage, par la coopération mondiale, et par l'instauration d'une justice sociale, politique et économique pour tous, sans distinction de sexe, de race, de classe ou de foi. Le travail de toutes les sections nationales est basé sur les statuts et sur les résolutions adoptées par les congrès internationaux de la Ligue. »

En outre, un grand meeting public eut lieu un soir au théâtre de Grenoble, plein à craquer d'une foule attentive, et sous la présidence de M. Mistral, maire de Grenoble. De toutes les oratrices qui prirent la parole, ce soir-là, fut certainement la déléguée allemande, Gertrud Baer, qui fut écoutée dans le plus religieux silence et accueillie par les applaudissements les plus enthousiastes.

(Retardé, faute de place).

E.-H. G.

PENSIONNAIRES (PAYING GUESTS)

Mrs. LACEY

*CAMBRAI HOUSE,
Alwyn Place, Canobury N. 1
LONDRES*

Vieille Maison — Grand jardin
Recommandé par Mrs. Corbett Ashby

Présentation de travaux de diplômes à l'Ecole d'Etudes sociales de Genève.

Parmi les nombreux sujets qui font l'objet d'un travail exigé pour l'obtention du diplôme de l'Ecole d'Etudes sociales pour femmes, en est peu qui soient aussi intéressants que celui que Mme Jeanne Rivier (section d'activités sociales) a présenté récemment. Elle avait choisi pour sujet d'une enquête pratique la question: « Quels sont les journaux que les enfants lisent et ce qu'ils en pensent? ». Sujet palpitant, offrant un réel intérêt pour pédagogues, parents, aussi bien que travailleurs sociaux. L'enquête de Mme Rivier porte sur 167 enfants de milieux différents, faisant partie de la société de l'Espoir, et auxquels elle avait demandé de répondre à un questionnaire. La place nous manque ici pour en parler en détail, mais il serait à souhaiter que ce travail, basé sur une réalité et non pas sur une compilation savante, fut publié. Toute personne qui s'intéresse à la formation de la jeunesse pourrait y puiser des renseignements précieux.

Sur 167 enfants, 3 seulement ne lisent ni quotidiens ni périodiques. L'enquête montre que les articles qui intéressent le plus les enfants sont les « accidents », puis viennent les articles sur le sport, les articles humoristiques, les voyages, l'antialcoolisme, les récits historiques, les articles sur la religion, les vols, les crimes, les petites annonces, etc. Y aurait-il des journaux que vous ne possédez pas et que vous désirez lire? Un peu plus de la moitié des enfants a répondu par l'affirmatif. Il semble donc que la création d'une bibliothèque pour enfants serait fort bienvenue. Il est regrettable que certains enfants soient privés de revues, journaux, faute de moyens.

Mme Christine de Meyenbourg (section d'activités sociales et de sécrétaires) s'est occupée, dans son travail de diplôme de l'organisation des loisirs à Genève. Sujet d'actualité, puisqu'on parle, pour remédier au chômage, de la diminution des heures de travail. A Genève, il existe plus de 500 petites organisations des loisirs. L'enquête de Mme de Meyenbourg porte sur leur activité multiple et variée. La « Grande Genève » dépense plus d'un million par an en leur faveur. Le troisième travail était présenté par Mme Verena Gugger (section de sécrétaires-bibliothécaires) et avait pour titre: *Liste saisonnée des livres d'images*. Mme Gugger a fait une œuvre de patience et de persévérance en choisissant parmi tant de livres d'images les ouvrages français qu'elle estimait les meilleurs. Elle les a répartis par catégorie suivant l'âge des enfants, avec notice sur la forme, le contenu, le prix. Ce travail a été fait dans un but pratique: servir de guide aux personnes qui s'occupent d'enfants. Il est évident qu'il est délicat de dire que tel ou tel livre doit être donné à l'enfant à tel ou tel âge; le choix, pour être parfait, devrait être adapté à chaque enfant suivant son degré de maturité et d'éducation, mais l'effort de Mme Gugger n'en reste pas moins des plus intéressants. (Communiqué.)

Union des Femmes de Genève.

Depuis plusieurs hivers, Mme Fumet, professeur de dictée, donne au profit de l'Union un cours de dictée, qui, s'adressant surtout à des jeunes filles employées de bureau, ouvrières, etc., contribue à permettre des jouissances artistiques et intellectuelles à nombre de celles qui en seraient privées.

Le 7 juillet dernier a eu lieu l'audition de ces élèves, qui a remporté le plus vif succès. Chaque en son genre a fait honneur au jeune professeur, qu'il faut remercier d'avoir composé un programme à la fois si élégante et si purement littéraire. Un intermède musical, dû à Mme Montant et Raisin, dont on connaît le beau talent, ajouta encore à l'intérêt de cette soirée.

Camp des Educatrices de la Suisse romande.

(Vauclus, 12-16 août 1932)

Si la vocation d'educatrice est, au jugement de tous, une des plus belles qui soient, il n'en est guère qui soient plus chargées de responsabilités, et qui exigent davantage de celles qui l'ont choisie. C'est pourquoi ce camp s'offre aux éducatrices, qui veulent à la fois reproduire conscience de la beauté de leur tâche, se reposer des fatigues qu'elles lui doivent, et chercher les moyens de la remplir de mieux en mieux. Nous en donnons ci-après le programme, en engageant toutes celles qui désiraient en savoir davantage à s'adresser sans tarder à Mme Florian, Maupas, Lausanne, la finance d'inscription de 25 fr. (nourriture et logement compris) devant, passé le 10 juillet, être majorée de 2 fr.

Vendredi 12 août: Arrivée (le camp est à 20 minutes de la gare de Vauclus); 20 h. Séance d'ouverture.

Samedi 13 août, 10 h.: *La femme seule dans la vie*, conférence par Mme de Keyserling (Genève).

Dimanche 14 août, 10 h.: Culte par M. R. Werner (Château-d'Œx); 15 h. 30: *Quelques considérations sur la politique générale. Pourquoi la guerre? pourquoi la crise?* conférence par M. A. Picot, conseiller d'Etat (Genève); 20 h.: séance artistique.

Lundi 15 août: 10 h.: *Quelques aspects de la littérature contemporaine*, conférence.

Mardi 16 août, 10 h.: *Enfants d'hier et enfants d'aujourd'hui*, conférence par M. L. Vuillequier (Lausanne); 15 h. 30: Culte de clôture par Mme Alice Roud, directrice de l'Ecole des Ministrées féminins (Lausanne).

N. B. Toutes les après-midi auront lieu des discussions sur les questions traitées le matin en conférences. Promenades, jeux, bains, etc. Le soir, séance musicale.

IMPRIMERIE RICHTER. — GENÈVE